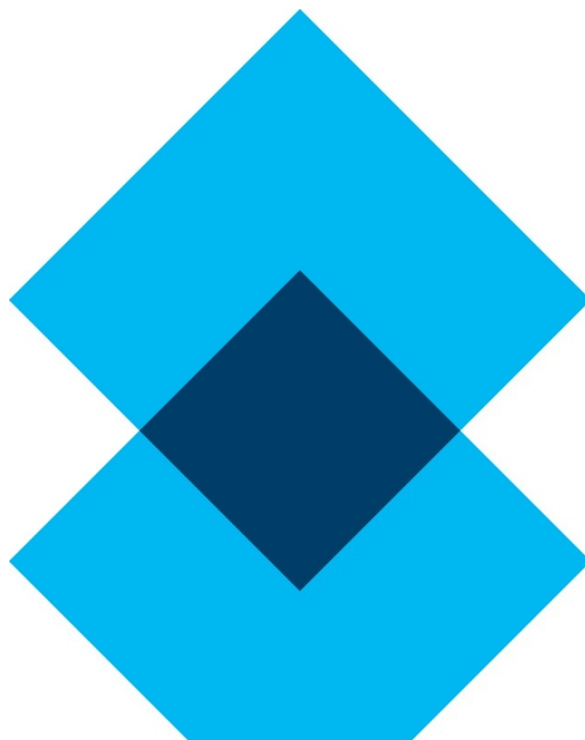


RAPPORT DE GESTION

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2012 et 2011



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Aimia Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Aimia » ou la « Société »), anciennement Groupe Aeroplan Inc., a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Elle a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels d'Aimia.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 8 novembre 2012 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints d'Aimia pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 et les notes y afférentes, les états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et les notes y afférentes, le rapport de gestion annuel d'Aimia (le « rapport de gestion de 2011 »), la notice annuelle d'Aimia et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, datées respectivement du 22 mars et du 16 mars 2012.

Les résultats et les flux de trésorerie d'Aimia sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché de détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les changements aux programmes de fidélisation coalisés, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance

RAPPORT DE GESTION

envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et les clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notations de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'Aimia déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'Aimia au 8 novembre 2012 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Aimia n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION :

GLOSSAIRE	5
APERÇU	7
STRATÉGIE	9
INDICATEURS DE RENDEMENT	9
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	13
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS	13
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	14
INFORMATIONS SECTORIELLES	16
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %	21
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011	22
COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011	32
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	43
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	45
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	45
ACQUISITION D'EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.	51
PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	53
PLACEMENT DANS CARDLYTICS, INC.	55
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	55
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	56
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	58
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	60
DIVIDENDES	61
CAPITAL SOCIAL	62
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	62
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	63
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR	63
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	66
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	67
RISQUES ET INCERTITUDES	67
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	68

RAPPORT DE GESTION

GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » : Aimia Canada Inc. (anciennement Aéroplan Canada Inc.);

« **Aimia** » ou la « **Société** » : Aimia Inc., anciennement Groupe Aéroplan Inc. et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;

« **Aimia EMEA Limited** » : anciennement Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistements** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. La direction estime que le taux moyen pondéré consolidé de désistements s'établit à 17 % au 30 septembre 2012 (21 % au 30 septembre 2011). Ce taux est calculé en fonction du total des unités de fidélisation en circulation en vertu des programmes de fidélisation de la Société;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation, des services de fidélisation propriétaire, des services d'analytique de la fidélité ainsi que d'autres services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute tirée de la vente d'unités de fidélisation** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **ISS** » : services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée LMG Insight and Communication (I&C);

« **Jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA** » : décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne le 7 octobre 2010;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

RAPPORT DE GESTION

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1^{er} janvier 2011;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan, qui en est le propriétaire;

« **Total des milles** » : total des milles Aéroplan échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis en vertu du programme Aéroplan;

« **Unités de fidélisation** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'Aimia en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

RAPPORT DE GESTION

APERÇU

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada, États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC ») et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »). Notre structure régionale fait en sorte que nos leaders demeurent près de nos clients, de nos partenaires et de nos investisseurs, tandis que nos services de fidélisation nous permettent d'innover, de partager les meilleures pratiques et de collaborer afin de fournir des solutions à nos clients de toutes les régions et du monde entier.

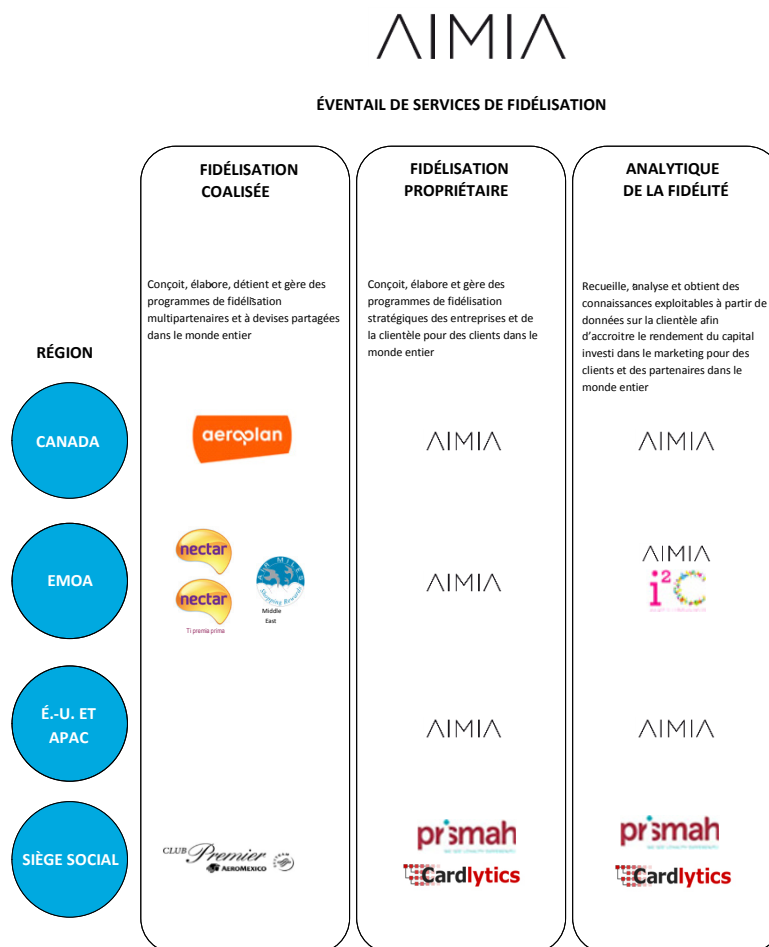
Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence de ce pays. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé de premier plan des Émirats arabes unis, par l'entremise d'une participation de 60 %, et de Nectar Italia, plus important programme de fidélisation coalisé d'Italie, par l'entremise d'une participation de 75 %. Par l'intermédiaire des services d'Intelligent Shopper Solutions (« ISS ») et de sa participation de 50 % dans Insight 2 Communication LLP (« I²C »), une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analyse fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Le groupe d'Aimia spécialisé dans les sciences décisionnelles conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, la récente acquisition d'Excellence in Motivation, Inc. (« EIM ») a permis à Aimia d'accroître sa présence aux États-Unis et de renforcer sa gamme de produits de solutions d'amélioration liées aux canaux de distribution et aux employés dans cette région.

Aimia détient aussi une participation de 28,86 % dans Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V. (« PLM »), qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah Fidelidade S.A. (« Prismah »), entreprise contrôlée conjointement avec Multiplus S.A. qui a été constituée pour offrir des services de fidélisation au Brésil, en plus de détenir une participation minoritaire dans Cardlytics, Inc. (« Cardlytics »), société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

RAPPORT DE GESTION

STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information financière et l'éventail complet de services de fidélisation au 30 septembre 2012 :



Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure opérationnelle.
- Au 30 septembre 2012, Aimia détenait 75 % de Nectar Italia, 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 50 % de Prismah Fidelidade, 50 % d'I²C, 28,86 % de Club Premier et une participation minoritaire dans Cardlytics. Toutes les autres unités opérationnelles présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- La fidélisation propriétaire comprend à présent Excellence in Motivation Inc. (« EIM »).
- L'analytique de la fidélité comprend les services d'Intelligent Shopper Solutions (« ISS ») et I²C. Bien que ISS offre des services dans l'ensemble des régions, aux fins de la communication de l'information financière, ses résultats sont cependant présentés dans le secteur EMOA seulement. Aucun résultat opérationnel n'a été généré par I²C durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.
- Par l'intermédiaire de son alliance stratégique, Aimia collabore avec Cardlytics afin d'offrir des services de marketing transactionnel pour les services bancaires électroniques dans chacune de nos régions. Au 30 septembre 2012, le placement dans Cardlytics était présenté dans le secteur Siège social comme un placement disponible à la vente.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2011 pour une revue de la stratégie d'Aimia.

INDICATEURS DE RENDEMENT

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés, des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients et des services d'analytique de la fidélité. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ».

Produits des activités ordinaires

Fidélisation coalisée

Une caractéristique des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Aimia est que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », sont différés puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Aimia constate les produits liés aux unités de fidélisation dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

Fidélisation propriétaire

Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

RAPPORT DE GESTION

Autres

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés à l'analytique de la fidélité, tirés des services analytiques et outils d'analyse sous licence qui aident les clients à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA AJUSTÉ »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'Aimia d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui de par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément à sa publication d'octobre 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisation, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté permet d'évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour exclure l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence et les pertes de valeur comptabilisées. Le résultat net ajusté tient compte de la variation des produits différés et de la variation des frais d'échange futurs, déduction faite de l'incidence des impôts sur le résultat et de la participation ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans ces éléments à l'échelle de l'entité.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

RAPPORT DE GESTION

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une revue des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2011.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 et des notes y afférentes, avec lesquelles ces données doivent être lues.

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		%Δ	
	2012	2011 ^(f)	2012	2011 ^(f)	T3	Cumul annuel
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>						
Facturation brute	537 030	541 819	1 627 968	1 612 117	(0,9)	1,0
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	398 885	384 651	1 198 895	1 135 593	3,7	5,6
Produits au titre des unités de fidélisation	361 616	345 150	1 146 476	1 069 389	4,8	7,2
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	104 021	128 549	334 249	404 994	(19,1)	(17,5)
Autres produits des activités ordinaires	33 144	27 713	90 014	80 839	19,6	11,3
Total des produits des activités ordinaires	498 781	501 412	1 570 739	1 555 222	(0,5)	1,0
Coût des primes et coûts directs	(285 978)	(283 733)	(888 274)	(909 086)	0,8	(2,3)
Marge brute avant amortissement ^(a)	212 803	217 679	682 465	646 136	(2,2)	5,6
Amortissement	(9 407)	(8 419)	(26 412)	(24 335)	11,7	8,5
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 788)	(23 109)	(62 403)	(69 331)	(10,0)	(10,0)
Marge brute	182 608	186 151	593 650	552 470	(1,9)	7,5
Charges opérationnelles	(131 301)	(130 867)	(413 296)	(408 332)	0,3	1,2
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 788	23 109	62 403	69 331	(10,0)	(10,0)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	72 095	78 393	242 757	213 469	(8,0)	13,7
Amortissement	9 407	8 419	26 412	24 335	11,7	8,5
BAIIA ^{(a)(c)}	81 502	86 812	269 169	237 804	(6,1)	13,2
Ajustements:						
Variation des produits différés						
Facturation brute	537 030	541 819	1 627 968	1 612 117		
Produits des activités ordinaires	(498 781)	(501 412)	(1 570 739)	(1 555 222)		
Variation des frais d'échange futurs ^(b)	(26 147)	(23 000)	(42 282)	(42 042)		
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)						
Total partiel des ajustements	12 102	17 407	14 947	14 853		
BAIIA ajusté ^(c)	93 604	104 219	284 116	252 657	(10,2)	12,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	28 210	26 066	108 355	66 589		
Nombre moyen pondéré d'actions	172 034 083	177 253 111	172 683 579	180 956 779		
Résultat par action ordinaire ^(d)	0,15	0,13	0,58	0,32		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	28 210	26 066	108 355	66 589		
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 788	23 109	62 403	69 331		
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	(576)	669	(3 291)	(5 859)		
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	12 102	17 407	14 947	14 853		
Impôts liés aux ajustements ^(e)	619	888	5 373	4 658		
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	23	(553)	(1 354)	(1 314)		
Résultat net ajusté ^(c)	61 166	67 586	186 433	148 258	(9,5)	25,7
Résultat net ajusté par action ordinaire ^{(c)(d)}	0,34	0,37	1,03	0,77		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	140 436	138 604	256 873	214 918		
Dépenses en immobilisations	(10 516)	(13 779)	(34 449)	(29 734)		
Dividendes	(30 364)	(29 056)	(89 618)	(84 581)		
Flux de trésorerie disponibles ^(c)	99 556	95 769	132 806	100 603	4,0	32,0
Total de l'actif	4 986 187	4 997 980	4 986 187	4 997 980		
Total du passif non courant	1 577 327	1 335 740	1 577 327	1 335 740		
Total des dividendes	30 364	29 056	89 618	84 581		
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,406	1,219	1,219		
Total des dividendes par action ordinaire	0,160	0,150	0,470	0,425		

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
- c) Mesure hors PCGR.
- d) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- e) Le taux d'impôt effectif, correspondant à la charge d'impôts sur le résultat présentée dans le compte de résultat divisée par le résultat avant impôts de la période par entité, est appliqué aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.
- f) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2012, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada, EMOA et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société examine des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôts sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

Les produits et les charges intersociétés de la période correspondante de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour la période écoulée.

RAPPORT DE GESTION

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur opérationnel :

Trimestres terminés les 30 septembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011 ^(f)	2012	2011 ^{(f)(g)}	2012	2011 ^(f)	2012	2011	2012	2011 ^(f)	2012	2011 ^{(f)(g)}
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	311 082	321 253	160 804 ^(c)	139 981 ^(c)	66 388 ^(c)	81 780 ^(c)	-	-	(1 244)	(1 195)	537 030 ^(c)	541 819 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	262 063	265 798	136 822	118 853	-	-	-	-	-	-	398 885	384 651
Produits au titre des unités de fidélisation	259 694	253 315	101 922	91 835	-	-	-	-	-	-	361 616	345 150
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	35 504	42 488	3 637	5 739	64 880	80 322	-	-	-	-	104 021	128 549
Autres produits des activités ordinaires	12 944	12 393	20 200	15 320	-	-	-	-	-	-	33 144	27 713
Produits intersociétés	-	414	49	198	1 195	583	-	-	(1 244)	(1 195)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	308 142	308 610	125 808	113 092	66 075	80 905	-	-	(1 244)	(1 195)	498 781	501 412
Coût des primes et coûts directs	167 348	162 754	84 832	72 670	33 847	49 361	-	-	(49)	(1 052)	285 978	283 733
Marge brute avant amortissement	140 794	145 856	40 976	40 422	32 228	31 544	-	-	(1 195)	(143)	212 803	217 679
Amortissement ^(e)	23 381	25 297	4 389	3 423	2 425	2 808	-	-	-	-	30 195	31 528
Marge brute	117 413	120 559	36 587	36 999	29 803	28 736	-	-	(1 195)	(143)	182 608	186 151
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	51 753	54 152	32 963	31 956	33 264	33 771	11 275	9 477	(1 195)	(143)	128 060	129 213
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	3 241	1 654	-	-	3 241	1 654
Total des charges opérationnelles	51 753	54 152	32 963	31 956	33 264	33 771	14 516	11 131	(1 195)	(143)	131 301	130 867
Résultat opérationnel	65 660	66 407	3 624	5 043	(3 461)	(5 035)	(14 516)	(11 131)	-	-	51 307	55 284
BALIA ajusté ^(h)	91 655	99 562	17 188	17 140	(723)	(1 352)	(14 516)	(11 131)	-	-	93 604	104 219
Dépenses en actifs non courants ^(d)	5 878	7 301	3 271	4 818	1 367	1 660	-	-	S.O.	S.O.	10 516	13 779
Actifs non courants ^(d)	3 205 993	3 272 133	457 567 ^(e)	469 715 ^(e)	76 976 ^(e)	106 229 ^(e)	2 246	-	S.O.	S.O.	3 742 782 ^(e)	3 848 077 ^(e)
Produits différés	1 779 658	1 828 179	503 282	357 446	23 385	14 146	-	-	S.O.	S.O.	2 306 325	2 199 771
Actifs totaux	3 767 255	3 789 354	947 136	941 639	206 173	202 279	65 623	64 708	S.O.	S.O.	4 986 187	4 997 980

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les comptes de résultats de nos opérations en Inde, les placements dans PLM, Prismah et Cardlytics.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 130,6 M\$ au R.-U. et de 39,0 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, comparé à une facturation brute aux clients externes de 116,1 M\$ au Royaume-Uni et de 43,9 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 407,6 M\$ au R.-U. et de 70,4 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2012, comparé à des actifs non courants de 417,0 M\$ au R.-U. et de 100,0 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2011.
- f) Les produits et charges intersociétés de la période comparative ont été reclassés selon le mode de présentation adopté pour la période écoulée.
- g) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011.
- h) Mesure hors PCGR.

RAPPORT DE GESTION

Neuf mois terminés les 30 septembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011 ^(f)	2012	2011 ^{(f)(g)}	2012	2011 ^(f)	2012	2011	2012	2011 ^(f)	2012	2011 ^{(f)(g)}
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	956 319	965 203	462 265 ^(c)	398 679 ^(c)	212 940 ^(c)	250 767 ^(c)	-	-	(3 556)	(2 532)	1 627 968 ^(c)	1 612 117 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	801 013	799 401	397 882	336 192	-	-	-	-	-	-	1 198 895	1 135 593
Produits au titre des unités de fidélisation	841 845	811 233	304 631	258 156	-	-	-	-	-	-	1 146 476	1 069 389
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	112 855	133 678	10 915	19 682	210 479	251 634	-	-	-	-	334 249	404 994
Autres produits des activités ordinaires	37 185	37 634	52 829	43 205	-	-	-	-	-	-	90 014	80 839
Produits intersociétés	12	720	256	429	3 288	1 383	-	-	(3 556)	(2 532)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	991 897	983 265	368 631	321 472	213 767	253 017	-	-	(3 556)	(2 532)	1 570 739	1 555 222
Coût des primes et coûts directs	520 447	544 290	256 061	215 392	112 034	150 553	-	-	(268)	(1 149)	888 274	909 086
Marge brute avant amortissement	471 450	438 975	112 570	106 080	101 733	102 464	-	-	(3 288)	(1 383)	682 465	646 136
Amortissement ^(a)	69 913	75 467	12 124	10 157	6 778	8 042	-	-	-	-	88 815	93 666
Marge brute	401 537	363 508	100 446	95 923	94 955	94 422	-	-	(3 288)	(1 383)	593 650	552 470
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	166 128	163 064	105 085	102 703	100 259	109 365	35 088	28 395	(3 288)	(1 383)	403 272	402 144
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	10 024	6 188	-	-	10 024	6 188
Total des charges opérationnelles	166 128	163 064	105 085	102 703	100 259	109 365	45 112	34 583	(3 288)	(1 383)	413 296	408 332
Résultat opérationnel	235 409	200 444	(4 639)	(6 780)	(5 304)	(14 943)	(45 112)	(34 583)	-	-	180 354	144 138
BAILA ajusté ^(h)	295 709	273 931	32 872	22 460	647	(9 151)	(45 112)	(34 583)	-	-	284 116	252 657
Dépenses en actifs non courants ^(d)	19 918	16 285	9 711	10 187	4 820	3 262	2 273	-	S.O.	S.O.	36 722	29 734
Actifs non courants ^(d)	3 205 993	3 272 133	457 567 ^(e)	469 715 ^(e)	76 976 ^(e)	106 229 ^(e)	2 246	-	S.O.	S.O.	3 742 782 ^(e)	3 848 077 ^(e)
Produits différés	1 779 658	1 828 179	503 282	357 446	23 385	14 146	-	-	S.O.	S.O.	2 306 325	2 199 771
Actifs totaux	3 767 255	3 789 354	947 136	941 639	206 173	202 279	65 623	64 708	S.O.	S.O.	4 986 187	4 997 980

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les comptes de résultats de nos opérations en Inde, les placements dans PLM, Prismah et Cardlytics.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 376,8 M\$ au R.-U. et de 124,5 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, comparée à une facturation brute aux clients externes de 329,2 M\$ au R.-U. et de 139,7 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où réside la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 407,6 M\$ au R.-U. et de 70,4 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2012, comparé à des actifs non courants de 417,0 M\$ au R.-U. et de 100,0 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2011.
- f) Les produits et charges intersociétés de la période comparative ont été reclassés selon le mode de présentation adopté pour la période écoulée.
- g) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011.
- h) Mesure hors PCGR.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2012	2011 ^(c)	2012	2011 ^(c)
<i>(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)</i>				
Total des produits des activités ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût des primes et coûts directs	(57,3)	(56,6)	(56,6)	(58,5)
Marge brute avant amortissement ^(a)	42,7	43,4	43,4	41,5
Charges opérationnelles	(26,3)	(26,1)	(26,3)	(26,3)
Amortissement	(1,9)	(1,7)	(1,7)	(1,6)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	14,5	15,6	15,5	13,7

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2012	2011 ^(c)	2012	2011 ^(c)
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>				
Facturation brute	100,0	100,0	100,0	100,0
Total des produits des activités ordinaires	92,9	92,5	96,5	96,5
Coût des primes et coûts directs	(53,3)	(52,4)	(54,6)	(56,4)
Charges opérationnelles	(24,4)	(24,2)	(25,4)	(25,3)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	13,4	14,5	14,9	13,2
BAlIA ajusté ^(b)	17,4	19,2	17,5	15,7
Résultat net ajusté ^(b)	11,4	12,5	11,5	9,2
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	18,5	17,7	8,2	6,2

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011.

RAPPORT DE GESTION

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'est élevée à 537,0 M\$, contre 541,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une baisse de 4,8 M\$ ou de 0,9 % qui est principalement attribuable à une diminution de la facturation brute des services de fidélisation propriétaire et contrebalancée en partie par le rendement des programmes de fidélisation coalisés de la région EMOA.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'est chiffré à 498,8 M\$, comparativement à 501,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. Cette baisse de 2,6 M\$ ou de 0,5 % est principalement attribuable à la diminution de 24,5 M\$ des produits tirés des services de fidélisation propriétaire découlant de la sortie des activités de Qantas, de la diminution du volume dans le secteur des services financiers de fidélisation propriétaire au Canada ainsi que d'un changement de la composition des produits des activités ordinaires en faveur de services à marge plus élevée dans la région É.-U. et APAC, facteurs qui ont été annulés en partie par une hausse de 16,5 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant surtout d'un volume d'échanges plus important dans les régions EMOA et Canada.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôts sur le résultat de 3,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 286,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 283,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une hausse de 2,3 M\$ ou de 0,8 %. Cet écart est principalement attribuable à une intensification des échanges au titre des programmes coalisés en EMOA et dans le programme Aéroplan, neutralisée en partie par une diminution des coûts directs des services de fidélisation propriétaire.

RAPPORT DE GESTION

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôts sur le résultat de 2,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

La **charge brute avant amortissement** a fléchi de 0,7 point de pourcentage, en raison directement des facteurs décrits ci-dessus, et représente 42,7 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 131,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 130,9 M\$ pour le même trimestre de 2011, soit une augmentation de 0,4 M\$ ou de 0,3 %. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse des charges du secteur Siège social et des charges engagées au cours du trimestre considéré liées à l'acquisition d'EIM, qui se sont chiffrées à 1,8 M\$, contrebalancée en partie par des économies découlant d'activités de restructuration en 2011 et de l'absence de charges de restructuration et de réorganisation engagées au cours de la période considérée.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 9,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 8,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 20,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 23,1 M\$ pour le même trimestre de 2011. Cette diminution est principalement attribuable à l'absence, au trimestre considéré, de charge d'amortissement pour certains actifs technologiques qui étaient entièrement amortis à la fin de 2011.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 72,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 78,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, en baisse de 6,3 M\$ ou de 8,0 %.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 30 septembre 2012 sont composés principalement de produits d'intérêts de 3,1 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations; contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 10,6 M\$, et d'autres charges d'intérêts de 1,1 M\$, attribuables aux intérêts courus à payer par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** des trimestres terminés les 30 septembre 2012 et 2011 tient compte de l'effet des impôts sur le résultat exigibles, soit respectivement 13,0 M\$ et 17,2 M\$, et de la quote-part du résultat net de PLM, soit respectivement 0,6 M\$ et (0,7) M\$.

RAPPORT DE GESTION

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. De plus, des impôts sur le résultat en trésorerie doivent également être payés en Italie en raison de la différence relative à la base d'imposition (c'est-à-dire que le résultat imposable est évalué en fonction de la facturation brute plutôt que de l'activité d'échanges). Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les économies d'impôts sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à nos structures d'impôt internationales et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisées et sont inférieures à ce qu'elles auraient été par suite de la non-comptabilisation de l'avantage fiscal découlant des pertes comptables liées au démarrage et des pertes fiscales opérationnelles subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôts sur le résultat différés, qui est principalement liée aux activités au Canada, n'est pas compensée par des économies d'impôts sur le résultat différés disponibles pour nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 93,6 M\$ ou à 17,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, en regard d'un BAIIA ajusté de 104,2 M\$ ou de 19,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2011. Le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 septembre 2011 a été favorablement influencé par l'incidence de la variation des frais d'échange futurs de 4,9 M\$ du trimestre qui découle de la révision d'une estimation associée aux activités de commerce en ligne. En appliquant les taux de désistements actuels pour calculer la variation des frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, le BAIIA ajusté aurait été de 100,2 M\$ ou de 18,5 % (en pourcentage de la facturation brute). Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 61,2 M\$ ou à 11,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 67,6 M\$ ou 12,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. Le résultat net ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée à la rubrique **Résultat net**.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 septembre 2012 se sont chiffrés à 99,6 M\$, contre 95,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, par suite surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 1,8 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, en raison surtout d'une baisse de 11,1 M\$ des impôts en trésorerie, compensée en partie par une diminution de 4,8 M\$ de la facturation brute et une hausse de 2,3 M\$ du coût des primes et des coûts directs;
- une réduction d'environ 3,3 M\$ des dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 1,3 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, qui s'explique par la hausse du taux de dividende trimestriel, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par action, hausse qui a été en partie compensée par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait des actions ayant été rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société.

RAPPORT DE GESTION

Le *BAIIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

CANADA

La *facturation brute* du trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'est chiffrée à 311,1 M\$, contre 321,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une baisse de 10,2 M\$ ou de 3,2 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La *facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation* s'est élevée à 262,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 265,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, ce qui représente une baisse de 3,7 M\$ ou de 1,4 %. L'écart est expliqué pour l'essentiel par une baisse des activités liées aux partenaires du secteur du transport aérien, notamment une réduction de l'accumulation pour Air Canada découlant partiellement de la modification de la grille d'accumulation, contrebalancée en partie par une augmentation de 1,8 M\$ ou de 1,0 % des activités attribuables aux partenaires financiers rendant compte d'une augmentation du nombre de cartes de crédit actives malgré la baisse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2012 a diminué de 0,6 % par rapport au trimestre terminé le 30 septembre 2011.

Les *autres éléments de facturation brute*, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 49,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 55,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une baisse de 6,5 M\$ ou de 11,6 %. La baisse s'explique principalement par la diminution du volume dans le secteur des services financiers de fidélisation propriétaire. Les facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique *Total des produits des activités ordinaires*.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012 a atteint 17,4 milliards, contre 17,0 milliards pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit un accroissement de 0,4 milliard ou de 2,4 %.

RAPPORT DE GESTION

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 308,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 308,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une baisse de 0,5 M\$ ou de 0,2 %, qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- le recul de 7,0 M\$ des produits au titre des services de fidélisation propriétaire, principalement attribuable à la diminution du volume dans le secteur des services financiers; ce qui est neutralisé en partie par
- une augmentation de 6,4 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, y compris les désistements, découlant d'une hausse du volume total d'échanges.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 167,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 162,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une augmentation de 4,5 M\$ ou de 2,8 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 3,6 M\$ en raison d'activités promotionnelles;
- une augmentation du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours du trimestre, à hauteur de 3,4 M\$, en partie compensée par
- une réduction des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 2,5 M\$ en raison de la diminution du volume dans le secteur des services financiers.

La **marge brute avant amortissement** s'est contractée de 1,6 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représentait 45,7 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 51,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 54,2 M\$ pour le même trimestre de 2011, soit une diminution de 2,4 M\$ ou de 4,4 %. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse des honoraires de consultation, des initiatives de publicité et de promotion ainsi que par des charges de restructuration de 0,8 M\$ engagées au troisième trimestre de 2011, neutralisée en partie par l'accroissement de la charge de rémunération et des frais d'administration.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 23,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 25,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. La diminution est principalement attribuable à l'absence, au trimestre considéré, de charge d'amortissement pour certains actifs technologiques qui étaient entièrement amortis à la fin de 2011.

RAPPORT DE GESTION

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 65,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, comparativement à 66,4 M\$ pour le même trimestre de 2011, en baisse de 0,7 M\$ ou de 1,1 %, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 91,7 M\$ ou à 29,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, en regard de 99,6 M\$ ou de 31,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2011.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

EMOA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'est élevée à 160,8 M\$, contre 140,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une hausse de 20,8 M\$ ou de 14,9 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 136,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 118,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, ce qui représente une hausse de 17,9 M\$ ou de 15,1 %, déduction faite de l'incidence des cours du change de 1,9 M\$ découlant d'une variation de la valeur de monnaies étrangères en regard du dollar canadien. La variation opérationnelle de 19,8 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 12,1 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable aux secteurs de l'épicerie et de l'énergie, ainsi qu'à l'avantage continu découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme. La variation s'explique aussi par une augmentation de 6,3 M\$ de la facturation brute d'Air Miles Moyen-Orient résultant de l'émission d'un plus grand nombre de points et de l'avantage continu découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2012 a augmenté de 10,5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions dans les secteurs de l'épicerie et de l'énergie, ainsi que par la croissance liée à de nouveaux commanditaires.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une augmentation modérée au trimestre terminé le 30 septembre 2012 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance du programme et des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme.

RAPPORT DE GESTION

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'est accru de 7,3 % par rapport au même trimestre de 2011, en raison surtout d'une intensification de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 24,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 21,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une hausse de 2,9 M\$ ou de 13,5 %. L'accroissement s'explique essentiellement par une augmentation de la facturation brute tirée des services d'ISS, qui s'est accrue de 22,4 % par rapport à la période correspondante de 2011. Les facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

Échanges – Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 10,0 % par rapport au même trimestre de 2011, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'est accru considérablement par rapport à la même période de 2011, ce qui s'explique par le fait que les membres avaient des points en sus des seuils d'échange, leur permettant d'échanger des points dans le cadre du programme, ainsi que par la croissance du programme.

Les échanges au titre du programme Air Miles Moyen-Orient se sont accrus considérablement en raison d'une plus grande participation des membres attribuable aux activités promotionnelles du principal commanditaire et aux nouvelles conditions du contrat avec celui-ci.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'est chiffré à 125,8 M\$, comparativement à 113,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. Cette augmentation de 12,7 M\$ ou de 11,2 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 10,1 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, compte tenu des désistements, déduction faite de l'incidence défavorable du change de 1,3 M\$, essentiellement expliquée par une augmentation des échanges pour les trois programmes de fidélisation coalisés, contrebalancée en partie par un ajustement favorable apporté aux produits des activités ordinaires, qui se chiffre à 4,5 M\$, comptabilisé au troisième trimestre de 2011 relativement à la révision de l'estimation de points accumulés et pouvant être émis dans le cadre des activités de commerce en ligne. La variation s'explique aussi par la diminution des produits constatés au titre des désistements, principalement attribuable à l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011. Les ajustements aux taux de désistements ont été appliqués prospectivement. Si les produits comptabilisés au titre des désistements au cours de la période correspondante de l'exercice précédent avaient été calculés à partir des taux de désistements actuels, la variation globale des produits constatés au titre des unités de fidélisation aurait augmenté de 4,5 M\$;

RAPPORT DE GESTION

- une augmentation de 4,9 M\$ des autres produits des activités ordinaires attribuable aux produits tirés des services d'ISS, qui ont augmenté de 25,2 % par rapport à la même période de 2011, du fait principalement d'un accroissement des contrats internationaux en vigueur et des services fournis au R.-U.; ce qui a été compensé en partie par
- une baisse de 2,1 M\$ des produits au titre des services de fidélisation propriétaire principalement attribuable à la résiliation de l'offre de services de commercialisation non fondamentaux.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 84,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 72,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une augmentation de 12,1 M\$ ou de 16,7 %, déduction faite de l'incidence du change de 1,0 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements étrangers. Cet écart opérationnel de 13,1 M\$ est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 4,4 M\$;
- l'intensification des échanges et un coût plus élevé des échanges par unité de fidélisation au titre du programme Air Miles Moyen-Orient découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme, ce qui représente 5,0 M\$;
- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar Italia, ce qui représente 2,5 M\$;
- une hausse de 1,2 M\$ des coûts directs découlant de ISS, contrebalancée en partie par une réduction des coûts associés aux services de fidélisation propriétaire.

La **marge brute avant amortissement** a fléchi de 3,1 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représentait 32,6 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. Ce fléchissement découle principalement de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements en 2011, ainsi que de l'incidence de l'ajustement apporté aux produits des activités ordinaires lié au commerce en ligne au cours de la période comparable, ce qui représente en tout 5,6 points de pourcentage, contrebalancés en partie par des marges accrues pour les programmes Nectar, RMEL et Nectar Italia.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 33,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, comparativement à 32,0 M\$ pour le même trimestre de 2011, soit une augmentation de 1,0 M\$ ou de 3,2 %. Cet écart est surtout attribuable à des hausses des charges découlant de la croissance sous-jacente et de l'expansion des activités de Nectar et d'ISS, neutralisées en partie par une diminution des coûts des services de fidélisation propriétaire.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 4,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 3,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011. Cette augmentation est attribuable à un niveau élevé des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice précédent afin de soutenir la croissance des activités de Nectar et ISS.

RAPPORT DE GESTION

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 3,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, comparativement à 5,0 M\$ pour le même trimestre de 2011, soit une baisse de 1,4 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 17,2 M\$ ou à 10,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, en regard de 17,1 M\$ ou de 12,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2011. Le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 septembre 2011 tient compte de l'incidence favorable de 4,9 M\$ de la variation des frais d'échange futurs au cours de la période qui découle de la révision d'une estimation associée aux activités de commerce en ligne. En appliquant les taux de désistements actuels pour calculer la variation des frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, le BAIIA ajusté aurait été de 13,1 M\$ ou de 9,4 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

É.-U. ET APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 66,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 81,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, ce qui représente une baisse de 15,4 M\$ ou de 18,8 %, déduction faite de l'incidence du change de 0,7 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle s'explique principalement par l'incidence de la sortie des activités de Qantas, qui représente 12,0 M\$, et par une modification de la composition des produits des activités ordinaires en faveur de services à marge plus élevée.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 66,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 80,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, en baisse de 14,8 M\$ ou de 18,3 %, déduction faite de l'incidence du change de 0,7 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle est principalement attribuable à la sortie des activités de Qantas, qui représente 12,0 M\$, et à une modification de la composition des produits des activités ordinaires en faveur des services à marge plus élevée.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 33,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 49,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011, soit une diminution de 15,6 M\$ ou de 31,4 %. La variation opérationnelle est principalement attribuable à la sortie des activités de Qantas et à un changement dans la composition des produits des activités ordinaires tirés des services rendus aux clients nouveaux et existants.

La **marge brute avant amortissement** s'est accrue de 9,8 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représentait 48,8 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

RAPPORT DE GESTION

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 33,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 33,8 M\$ pour le même trimestre de 2011, soit une diminution de 0,5 M\$ ou de 1,5 %. La variation est principalement expliquée par des charges de restructuration de 1,8 M\$ engagées au troisième trimestre de 2011, ainsi qu'à des économies découlant de ces activités de restructuration, et elle est neutralisée en partie par des charges de 1,8 M\$ engagées au cours du trimestre considéré liées à l'acquisition d'EIM.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 2,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 2,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (3,5) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre (5,0 M\$) pour le trimestre correspondant de 2011, soit une amélioration de 1,5 M\$, en conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (0,7 M\$) ou à (1,1 %) (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, en regard d'un BAIIA ajusté de (1,4 M\$) ou de (1,7 %) (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2011.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

SIÈGE SOCIAL

Les **charges opérationnelles** se sont établies à 14,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, contre 11,1 M\$ pour le même trimestre de 2011, en hausse de 3,4 M\$ ou de 30,4 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des honoraires professionnels et de consultation, à l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant de l'incidence de la réévaluation des attributions fondées sur des actions et aux coûts supplémentaires liés aux activités de développement des affaires.

RAPPORT DE GESTION

COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 s'est élevée à 1 628,0 M\$, contre 1 612,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une hausse de 15,9 M\$ ou de 1,0 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la performance des programmes de fidélisation coalisés de la région EMOA et elle est contrebalancée en partie par une diminution de la facturation brute des services de fidélisation propriétaire.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 s'est chiffré à 1 570,7 M\$, comparativement à 1 555,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. Cette hausse de 15,5 M\$ ou de 1,0 % est principalement attribuable à la progression de 77,1 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation découlant surtout d'un volume d'échanges plus important pour tous les programmes de fidélisation coalisés et annulée en partie par une baisse de 70,7 M\$ des produits tirés des services de fidélisation propriétaire, expliquée essentiellement par la sortie des activités de Qantas, la diminution du volume dans le secteur des services financiers de fidélisation propriétaire au Canada ainsi que le changement de la composition des produits des activités ordinaires en faveur de services à marge plus élevée dans la région É.-U. et APAC.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation se traduirait par une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôts de 11,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 888,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 909,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une baisse de 20,8 M\$ ou de 2,3 %. Cet écart est principalement attribuable à une diminution des coûts directs des services de

RAPPORT DE GESTION

fidélisation propriétaire et des frais d'échange au Canada, neutralisée en partie par une intensification des échanges au titre des programmes coalisés en EMOA.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation se traduirait par une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôts de 7,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

La **marge brute avant amortissement** s'est accrue de 1,9 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représentait 43,4 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 413,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 408,3 M\$ pour la même période de 2011, soit une augmentation de 5,0 M\$ ou de 1,2 %. Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation des charges du secteur Siège social, aux charges de rémunération plus élevées au Canada ainsi qu'aux activités de croissance dans le secteur EMOA et a été contrebalancée en partie par des économies découlant d'activités de restructuration en 2011 et de l'absence de charges de restructuration et de réorganisation engagées au cours de la période considérée.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 26,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 24,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 62,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 69,3 M\$ pour la même période de 2011. Cette diminution est principalement attribuable à l'absence, à la période considérée, de charge d'amortissement pour certains actifs technologiques qui étaient entièrement amortis à la fin de 2011.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 242,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 213,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, en hausse de 29,3 M\$ ou de 13,7 %.

Les **frais financiers nets** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 sont composés principalement de produits d'intérêts de 10,1 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations; contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 33,3 M\$ et d'autres charges d'intérêts de 3,3 M\$ attribuables aux intérêts courus à payer par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2012 et 2011 tient compte de l'effet des impôts sur le résultat exigibles, soit respectivement 41,4 M\$ et 34,5 M\$, et de la quote-part du résultat net de PLM,

RAPPORT DE GESTION

soit 3,3 M\$ et 5,9 M\$, respectivement. La quote-part du résultat net de PLM pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 tenait compte d'un profit à la juste valeur de 3,3 M\$ comptabilisé à la suite de l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM lors de la clôture de la deuxième tranche de l'investissement, ainsi que de la comptabilisation d'un actif d'impôts différés, qui a été renversé au quatrième trimestre de 2011.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. De plus, des impôts sur le résultat en trésorerie doivent également être payés en Italie en raison de la différence relative à la base d'imposition (c'est-à-dire que le résultat imposable est évalué en fonction de la facturation brute plutôt que de l'activité d'échanges). Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les économies d'impôts sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisées et sont inférieures à ce qu'elles auraient été par suite de la non-comptabilisation de l'avantage fiscal découlant des pertes comptables liées au démarrage et des pertes fiscales opérationnelles subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôts sur le résultat différés, qui est principalement liée aux activités au Canada, n'est pas compensée par des économies d'impôts sur le résultat différés disponibles pour nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 284,1 M\$ ou à 17,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, en regard d'un BAlIA ajusté de 252,7 M\$ ou de 15,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2011. Le BAlIA ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 a été favorablement influencé par l'incidence de la variation des frais d'échange futurs de 4,9 M\$ de la période qui découle de la révision d'une estimation associée aux activités de commerce en ligne. En appliquant les taux de désistements actuels pour calculer la variation des frais d'échange futurs pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, le BAlIA ajusté aurait été de 241,5 M\$ ou de 15,0 % (en pourcentage de la facturation brute). Le BAlIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 186,4 M\$ ou à 11,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 148,3 M\$ ou 9,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. Le résultat net ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée à la rubrique [Résultat net](#).

Les **flux de trésorerie disponibles** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 se sont chiffrés à 132,8 M\$, contre 100,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, par suite surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 42,0 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, en raison surtout d'une progression de la facturation brute de 15,9 M\$ et de la baisse de 20,8 M\$ du coût des primes et des

RAPPORT DE GESTION

coûts directs. La variation favorable est aussi expliquée par les fluctuations des actifs et des passifs opérationnels;

- une augmentation d'environ 4,7 M\$ des dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 5,0 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, expliquée par la hausse du taux de dividendes trimestriel, hausse qui a été en partie compensée par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait des actions ayant été rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société.

Le *BAlIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

CANADA

La *facturation brute* de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 s'est chiffrée à 956,3 M\$, contre 965,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit un repli de 8,9 M\$ ou de 0,9 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La *facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation* s'est élevée à 801,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 799,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, ce qui représente une hausse de 1,6 M\$ ou de 0,2 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par une intensification de 22,6 M\$ ou de 4,5 % des activités attribuables aux partenaires financiers en raison d'une augmentation du nombre de cartes de crédit actives découlant d'activités promotionnelles accrues malgré la baisse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, ce qui a été compensé par une réduction des activités liées à des partenaires du secteur du transport aérien, notamment une réduction de l'accumulation pour Air Canada découlant partiellement de la modification de la grille d'accumulation.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 a augmenté de 1,1 % par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011.

Les *autres éléments de facturation brute*, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 155,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 165,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une baisse de 10,5 M\$ ou de 6,3 %. La diminution s'explique principalement par la réduction du volume dans le secteur des services financiers de fidélisation propriétaire, en partie contrebalancée par la contrepartie de 5,5 M\$ versée par Air Canada relativement au transfert de tous les actifs et de toutes les obligations de retraite accumulés avant 2009

RAPPORT DE GESTION

par les employés des centres de contacts transférés à Aéroplan en 2009. Les facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique *Total des produits des activités ordinaires*.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 a atteint 56,3 milliards, contre 54,4 milliards pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une progression de 1,9 milliard ou de 3,5 %, en raison surtout du volume des échanges contre des primes autres que des voyages, de la popularité continue d'un nouveau produit d'échange contre des primes-voyages et des modifications apportées à la grille d'échange de milles en juillet 2011.

Le *total des produits des activités ordinaires* s'est chiffré à 991,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 983,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une hausse de 8,6 M\$ ou de 0,9 %, expliquée essentiellement par les facteurs suivants :

- la progression de 30,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, y compris les désistements, découlant d'une hausse du volume total d'échanges et du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, compensée en partie par
- une baisse de 20,8 M\$ des produits au titre des services de fidélisation propriétaire, principalement attribuable à la diminution du volume dans le secteur des services financiers.

Le *coût des primes et les coûts directs* se sont chiffrés à 520,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 544,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une diminution de 23,9 M\$ ou de 4,4 %. Cette diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 30,2 M\$ en raison de la modification apportée à la grille d'échange de milles en juillet 2011 et d'améliorations dans la composition des échanges;
- une baisse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 9,6 M\$ en raison de la diminution du volume dans le secteur des services financiers; en partie contrebalancée par
- une augmentation du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours de l'exercice, à hauteur de 15,9 M\$.

La *marge brute avant amortissement* s'est accrue de 2,9 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représentait 47,5 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Les *charges opérationnelles* se sont chiffrées à 166,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 163,1 M\$ pour la même période de 2011, soit une augmentation de 3,0 M\$ ou de 1,9 %. Cette augmentation est surtout attribuable à l'accroissement de la charge de rémunération et des frais d'administration, accroissement qui a été annulé en partie par des charges de restructuration de 4,2 M\$ engagées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 et par le calendrier des initiatives de publicité et de promotion.

RAPPORT DE GESTION

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 69,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 75,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. La diminution est principalement attribuable à l'absence, à la période considérée, de charge d'amortissement pour certains actifs technologiques qui étaient entièrement amortis à la fin de 2011.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 235,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, comparativement à 200,4 M\$ pour la même période de 2011, en hausse de 35,0 M\$ ou de 17,4 %, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 295,7 M\$ ou à 30,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, en regard de 273,9 M\$ ou de 28,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2011.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

EMOA

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 s'est élevée à 462,3 M\$, contre 398,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une hausse de 63,6 M\$ ou de 15,9 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 397,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 336,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, ce qui représente une hausse de 61,7 M\$ ou de 18,3 %, déduction faite de l'incidence de 2,1 M\$ du change comptabilisée à la conversion des établissements à l'étranger. Cet écart opérationnel s'explique essentiellement par une augmentation de 45,5 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable aux secteurs de l'épicerie, de l'énergie et de la rénovation domiciliaire, aux nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme et à l'ajout de nouveaux commanditaires. La variation s'explique aussi par une augmentation de 13,5 M\$ de la facturation brute d'Air Miles Moyen-Orient au titre de la vente des unités de fidélisation résultant principalement de l'émission d'un plus grand nombre de points et des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 a augmenté de 15,9 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions dans le secteur de l'énergie, par la forte croissance sous-jacente et l'augmentation de l'activité de primes promotionnelles sous forme de points dans le secteur de l'épicerie ainsi que par la croissance dans le secteur de la rénovation domiciliaire.

RAPPORT DE GESTION

Le nombre de points Nectar Italia émis a augmenté de 8,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la croissance du programme et d'une intensification de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse modérée au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 par rapport à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance du programme et des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 64,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 62,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une hausse de 1,9 M\$ ou de 3,0 %. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation de la facturation brute tirée des services d'ISS, qui s'est accrue de 19,8 % par rapport à la période correspondante de 2011 et par la croissance des autres services, et elle a été contrebalancée en partie par la résiliation de l'offre de services de commercialisation non fondamentaux. Les facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

Échanges – Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 13,1 % au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 par rapport à la période correspondante de 2011, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés dans le cadre du programme Nectar Italia pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 s'est accru considérablement par rapport à la même période de 2011, ce qui s'explique par le fait que les membres avaient des points en sus des seuils d'échange, leur permettant d'échanger des points dans le cadre du programme, ainsi que par la croissance du programme.

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient se sont accrus considérablement en raison d'une plus grande participation des membres attribuable aux activités promotionnelles du principal commanditaire et aux nouvelles conditions du contrat avec celui-ci.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 s'est chiffré à 368,6 M\$, comparativement à 321,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. Cette augmentation de 47,1 M\$ ou de 14,7 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 46,5 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, compte tenu des désistements, déduction faite de l'incidence défavorable des fluctuations du cours du change de 1,8 M\$, qui est surtout attribuable à une augmentation des échanges pour les trois programmes de fidélisation coalisés, contrebalancée en partie par un ajustement favorable apporté aux produits des activités ordinaires de 4,5 M\$ comptabilisé au troisième trimestre de 2011 relativement à la révision de l'estimation des points accumulés et pouvant être émis dans le cadre des activités de commerce en ligne. La variation s'explique

RAPPORT DE GESTION

aussi par la diminution des produits constatés au titre des désistements, principalement attribuable à l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011. Les ajustements aux taux de désistements ont été appliqués prospectivement. Si les produits comptabilisés au titre des désistements au cours de la période correspondante de l'exercice précédent avaient été calculés à partir des taux de désistements actuels, la variation globale des produits constatés au titre des unités de fidélisation aurait augmenté de 13,6 M\$;

- une augmentation de 9,6 M\$ des autres produits des activités ordinaires attribuable aux produits tirés des services d'ISS, qui ont augmenté de 15,5 % par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, du fait principalement d'un accroissement des contrats internationaux; ce qui a été en partie compensé par
- une baisse de 8,8 M\$ des produits au titre des services de fidélisation propriétaire principalement attribuable à la résiliation de l'offre de services de commercialisation non fondamentaux.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 256,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 215,4 M\$ pour la période terminée le 30 septembre 2011, soit une augmentation de 40,7 M\$ ou de 18,9 %, déduction faite de l'incidence positive des fluctuations du cours du change de 1,2 M\$. Cette hausse opérationnelle est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 18,7 M\$;
- l'intensification des échanges et un coût d'échange par unité de fidélisation plus élevé au titre du programme Air Miles Moyen-Orient découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme, ce qui représente 12,3 M\$;
- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar Italia, qui représente 14,3 M\$; ce qui été contrebalancé en partie par
- une baisse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire, qui représente 3,2 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a fléchi de 2,5 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 30,5 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. La variation découle principalement de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements en 2011, ainsi que de l'incidence de l'ajustement des produits des activités ordinaires lié au commerce en ligne au cours de la période comparable, ce qui représente en tout 4,0 points de pourcentage, contrebalancés en partie par des marges accrues pour les programmes Nectar, RMEL et Nectar Italia.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 105,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, comparativement à 102,7 M\$ pour la même période de 2011, soit une augmentation de 2,4 M\$ ou de 2,3 %. La variation opérationnelle est principalement expliquée par une hausse des charges découlant de la croissance sous-jacente et de l'expansion des activités de Nectar, de Nectar Italia et des services d'ISS, facteurs en partie

RAPPORT DE GESTION

contrebalancés par des charges de restructuration et autres coûts liés à la réorganisation de 4,3 M\$ engagés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, ainsi qu'à une diminution des coûts des services de fidélisation propriétaire.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 12,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 10,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011. Cette augmentation est attribuable à un niveau élevé des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice précédent afin de soutenir la croissance des activités de Nectar et ISS.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à (4,6 M\$) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, comparativement à (6,8 M\$) pour la période de neuf mois correspondante de 2011, soit une amélioration de 2,2 M\$ ou de 31,6 %, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 32,9 M\$ ou à 7,1 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, en regard de 22,5 M\$ ou de 5,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2011. Le BAlIA ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 tient compte d'une incidence favorable de 4,9 M\$ de la variation des frais d'échange futurs au cours de la période qui découle de la révision d'une estimation associée aux activités de commerce en ligne. En appliquant les taux de désistements actuels pour calculer la variation des frais d'échange futurs pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, le BAlIA ajusté aurait été de 11,3 M\$ ou de 2,8 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

É.-U. ET APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 212,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 250,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, ce qui représente une baisse de 37,9 M\$ ou de 15,1 %, déduction faite de l'incidence du change de 5,4 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle s'explique principalement par l'incidence de la sortie des activités de Qantas, qui représente 28,6 M\$, par une modification de la composition des produits des activités ordinaires en faveur de services à marge plus élevée et par la partie restante de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 3,3 M\$, facteurs qui ont tous été contrebalancés en partie par l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des services rendus aux clients nouveaux et existants.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 213,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 253,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, en baisse de 39,2 M\$ ou de 15,5 %, déduction faite de l'incidence du change de 5,5 M\$ comptabilisée à la conversion des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle est principalement attribuable à la sortie des activités de

RAPPORT DE GESTION

Qantas, qui représente 28,6 M\$, une modification de la composition des produits des activités ordinaires en faveur des services à marge plus élevée et la partie restante de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 3,3 M\$, facteurs qui ont tous été contrebalancés en partie par l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des services rendus aux clients nouveaux et existants.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 112,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 150,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, soit une diminution de 38,6 M\$ ou de 25,6 %, déduction faite de l'incidence du change de 3,1 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle est principalement attribuable à la sortie des activités de Qantas et à un changement dans la composition des produits des activités ordinaires tirés des services rendus aux clients nouveaux et existants.

La **marge brute avant amortissement** s'est accrue de 7,1 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représentait 47,6 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 100,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 109,4 M\$ pour la même période de 2011, soit une diminution de 9,1 M\$ ou de 8,3 %. Cette diminution est présentée, déduction faite de l'incidence du change de 2,3 M\$ comptabilisée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 11,4 M\$ est principalement expliquée par des charges de restructuration de 3,6 M\$ et par des charges de 1,9 M\$ liées à la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis engagées au cours des neuf premiers mois de 2011 ainsi qu'à des économies dégagées à la période considérée et découlant des activités de restructuration de 2011, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par des charges de 1,8 M\$ engagées au cours de la période considérée liées à l'acquisition d'EIM.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 6,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 8,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (5,3 M\$) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre (14,9 M\$) pour la même période de 2011, soit une amélioration de 9,6 M\$, en conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 0,6 M\$ ou 0,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, en regard d'un BAIIA ajusté de (9,2 M\$) ou de (3,6 %) (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2011.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

SIÈGE SOCIAL

Les *charges opérationnelles* se sont établies à 45,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 34,6 M\$ pour la même période de 2011, en hausse de 10,5 M\$ ou de 30,4 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant de l'incidence de la réévaluation des attributions fondées sur des actions, à la hausse de la charge de rémunération du fait de l'augmentation de l'effectif et aux coûts supplémentaires liés aux activités de développement des affaires.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Cette section présente certains résultats des huit derniers trimestres écoulés jusqu'au 30 septembre 2012.

	2012				2011			2010
	T3	T2	T1	T4	T3 ^(g)	T2 ^(g)	T1 ^(g)	T4 ^(g)
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>								
Facturation brute	537 030	554 302	536 636	621 109	541 819	542 418	527 880	593 617
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	398 885	414 026	385 984	425 208	384 651	388 203	362 739	394 698
Produits des activités ordinaires	498 781	504 233	567 725	560 683 ^(d)	501 412	507 602	546 208	618 579
Coût des primes et coûts directs	(285 978)	(279 900)	(322 396)	(423 788)	(283 733)	(297 737)	(327 616)	(392 348)
Marge brute avant amortissement ^(a)	212 803	224 333	245 329	136 895 ^(d)	217 679	209 865	218 592	226 231
Charges opérationnelles	(131 301)	(141 064)	(140 931)	(204 216) ^(e)	(130 867)	(139 484)	(137 981)	(146 606)
Amortissement	(9 407)	(8 543)	(8 462)	(11 698)	(8 419)	(8 096)	(7 820)	(10 258)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	72 095	74 726	95 936	(79 019) ^{(d)(e)}	78 393	62 285	72 791	69 367
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 788)	(20 820)	(20 795)	(24 143)	(23 109)	(22 893)	(23 329)	(20 300)
Résultat opérationnel	51 307	53 906	75 141	(103 162) ^{(d)(e)}	55 284	39 392	49 462	49 067
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	28 210	34 852	45 293	(126 267) ^{(d)(e)}	26 066	15 095	25 428	(3 186)
BAlIA ajusté ^(b)	93 604	102 001	88 862	89 978 ^(f)	104 219	76 854	72 553	85 473
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	28 210	34 852	45 293	(126 267) ^{(d)(e)}	26 066	15 095	25 428	(3 186)
Résultat par action ordinaire ^(c)	0,15	0,19	0,24	(0,74) ^{(d)(e)}	0,13	0,07	0,12	(0,03)
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	99 556	43 841	(10 591)	(16 462)	95 769	51 800	(46 966)	55 319

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- d) Inclut l'incidence relative aux ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, lesquels ont donné lieu à une baisse de 136,0 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 113,3 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs et une tranche de 22,7 M\$, à l'exercice 2011 (incluant 8,9 M\$ attribuables au quatrième trimestre de 2011). Une tranche de 95,2 M\$ de l'ajustement total est attribuable au programme Nectar, et une tranche de 40,8 M\$ est attribuable au programme Air Miles Moyen-Orient.
- e) Inclut une perte de valeur du goodwill attribuable à notre unité génératrice de trésorerie de fidélisation propriétaire aux États-Unis totalisant 53,9 M\$.
- f) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2011 inclut l'incidence défavorable découlant des ajustements apportés aux taux de désistements estimatifs des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient totalisant 15,8 M\$ (dont un montant de 4,5 M\$ est attribuable au quatrième trimestre de 2011).
- g) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique [SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT](#). Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 septembre 2012, Aimia disposait de 337,3 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie, de 25,3 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 43,8 M\$ en placements à court terme et de 312,9 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 719,3 M\$. De ce total, environ 47,7 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en mars 2013 et 312,9 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2014 et juin 2020. Ces placements à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique [Réserve au titre des échanges](#). Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	200 275	192 935	202 147	538 580
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	140 436	138 604	256 873	214 918
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	27 206	(43 336)	(20 274)	(207 360)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(29 366)	(42 125)	(101 506)	(299 098)
Écart de conversion lié à la trésorerie	(1 222)	9 214	89	8 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	337 329	255 292	337 329	255 292

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles proviennent principalement de la facturation brute et sont réduits par la trésorerie nécessaire pour la remise des primes au moment de l'échange des unités de fidélisation et par la trésorerie nécessaire pour la prestation des services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, ainsi que par les charges opérationnelles et les charges d'intérêts.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 140,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012 et à 256,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, contre 138,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011 et 214,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011.

La variation favorable de 1,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, comparativement à la période correspondante de 2011 s'explique principalement par une baisse de 11,1 M\$ des impôts en trésorerie, compensée en partie par un repli de 4,8 M\$ de la facturation brute et une hausse de 2,3 M\$ du coût des primes et des coûts directs.

La variation favorable de 42,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, comparativement à la période correspondante de 2011, est pour l'essentiel le résultat d'une progression de 15,9 M\$ de la facturation brute et de la diminution du coût des primes et des coûts directs de 20,8 M\$. La variation favorable s'explique aussi par les variations des actifs et des passifs opérationnels.

RAPPORT DE GESTION

Voir la rubrique *Flux de trésorerie disponibles* pour de plus amples renseignements.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire après l'audience ayant eu lieu les 24 et 25 octobre 2012.

Aux termes de la convention de fidéicommiss conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 43,1 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicommiss sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Selon les soldes cumulés au 30 septembre 2012, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 45,1 M\$ (28,4 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicommiss de 1,3 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 rendent compte des produits des placements à court terme, de 30,3 M\$ et de 15,8 M\$ respectivement, ainsi que des placements à long terme effectués au cours de ces périodes, qui se chiffrent respectivement à 32,5 M\$ et à 39,3 M\$, ainsi qu'à la participation dans Prismah qui s'est élevée à 3,4 M\$.

Les activités d'investissement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 rendent aussi compte d'un paiement de 20,4 M\$ lié à l'acquisition d'EIM, dont une tranche de 5,5 M\$ est détenue en fidéicommiss. Voir la rubrique *Acquisition d'Excellence in Motivation, Inc.* pour de plus amples renseignements à ce sujet. Un montant de 63,8 M\$ a en outre été encaissé au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012. Ce montant correspond au produit sur un billet à recevoir d'un partenaire important qui est parvenu à échéance et qui a été recouvré par Aimia le 2 juillet 2012.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 se sont chiffrées à 10,5 M\$ et à 34,4 M\$, respectivement. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2012, qui comprennent des dépenses liées à des initiatives de développement de logiciels mises en œuvre au cours de l'exercice 2011, devraient totaliser environ 55,0 M\$.

Les achats d'autres immobilisations incorporelles ont totalisé 2,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 et portaient sur des droits d'utilisation d'immobilisations incorporelles propriétaires.

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, des flux de trésorerie de 29,4 M\$ ont été affectés aux activités de financement en regard de flux de trésorerie de 101,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement des paiements de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées, qui s'élèvent respectivement à 30,4 M\$ et à 89,6 M\$. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, les activités de financement rendent aussi compte du rachat d'actions ordinaires, d'un montant de 24,2 M\$, décrit sous la rubrique *CAPITAL SOCIAL*, ainsi que du paiement de frais de financement d'un montant de 2,9 M\$.

De plus, à leur échéance du 23 avril 2012, les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant de 200,0 M\$ ont été remboursés au moyen de fonds prélevés sur la facilité de crédit renouvelable. Le 17 mai 2012, Aimia a émis les billets garantis de premier rang, série 4 d'un montant en capital de 250,0 M\$. Le produit des billets émis a servi à rembourser, le 23 mai 2012, les fonds prélevés sur la facilité renouvelable le 23 avril 2012 et à des fins générales de l'entreprise. De plus, un montant de 40,0 M\$, prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, a été remboursé au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, la Société a reçu des montants de 1,2 M\$ et de 2,6 M\$, respectivement, à l'exercice d'options sur actions. La Société a également reçu un montant de 2,7 M\$ d'un actionnaire minoritaire à titre d'investissement dans une filiale d'Aimia en Inde au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia et le versement de dividendes est fonction, entre autres, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital de 175,0 M\$ pour l'exercice 2012, soit 120,0 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées et environ 55,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt, par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges* dans la mesure nécessaire et s'il y a lieu (c'est-à-dire dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit au besoin.

RAPPORT DE GESTION

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Au 30 septembre 2012, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 septembre 2012, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 30 septembre 2012, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 33,0 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 1 369,0 M\$.

RAPPORT DE GESTION

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente un résumé de la facilité de crédit renouvelable autorisée et des billets garantis de premier rang d'Aimia ainsi que de l'encours de ceux-ci :

(en millions de dollars canadiens)	Montant autorisé au 30 septembre 2012	Montant prélevé au 30 septembre 2012	Montant prélevé au 31 décembre 2011
Facilité de crédit renouvelable ^{a)}	300 000	-	40 000
Billets garantis de premier rang, série 1 ^{b)}	S. O.	-	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 ^{c)}	S. O.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 ^{d)}	S. O.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 4 ^{e)}	S. O.	250 000	-
Fraction non amortie des coûts de transaction ^{f)}	S. O.	(5 012)	(3 322)
		594 988	586 678
Moins : la partie courante ^{b)}		-	200 000
Total		594 988	386 678

- a) Le 13 avril 2012, Aimia a procédé à une modification de sa facilité de crédit existante auprès de son consortium de prêteurs afin de prolonger la durée de sa facilité renouvelable de deux ans, soit jusqu'au 23 avril 2016. Selon les notations de la Société, la facilité renouvelable porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,20 % à 1,50 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,20 % à 2,50 %.

Lettres de crédit : Aimia a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 22,0 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

- b) Les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant en capital de 200,0 M\$ sont arrivés à échéance le 23 avril 2012 et ont été remboursés au moyen de fonds prélevés à même la facilité renouvelable.
- c) Les billets garantis de premier rang, série 2 portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.
- d) Les billets garantis de premier rang, série 3 portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année à compter du 26 juillet 2010, et ils échoient le 26 janvier 2017.
- e) Le 17 mai 2012, Aimia a émis des billets garantis de premier rang, série 4 d'un montant en capital de 250,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 5,60 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 17 mai et le 17 novembre de chaque année à compter du 17 novembre 2012, et ils échoient le 17 mai 2019. Le produit des billets émis a servi à rembourser les fonds prélevés sur la facilité renouvelable et à des fins générales de l'entreprise.
- f) La dette à long terme est inscrite déduction faite de la fraction non amortie des coûts de transaction.

RAPPORT DE GESTION

Les billets garantis de premier rang, séries 2, 3 et 4 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les 12 derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	1,65	≤ 2,75
Service de la dette ^{a)}	(0,51)	≤ 2,00
Couverture des intérêts	9,93	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette d'Aimia, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements.

ACQUISITION D'EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.

Le 24 septembre 2012, Aimia a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation d'EIM, société privée américaine offrant des solutions complètes d'amélioration du rendement des canaux de distribution et des employés ainsi que des solutions de fidélisation pour les entreprises, pour un prix d'achat total de 27,0 M\$ (27,7 M\$ US). Une tranche de 3,1 M\$ (3,2 M\$ US) de ce montant a trait à la rémunération différée, dont un montant de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) est inclus dans l'encaisse en fidéicommis, payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia. La rémunération différée a été exclue du prix d'achat, et elle sera comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration.

Dans le cadre de la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ (1,9 M\$ US) qui ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

Grâce à cette acquisition, Aimia renforcera sa position de chef de file mondiale parmi les entreprises de gestion de la fidélisation offrant une gamme complète de services : des canaux de distribution d'envergure internationale offrant

RAPPORT DE GESTION

des solutions pour les employés et les clients dans tous les secteurs verticaux, de toutes les zones géographiques et avec une multitude d'outils pour les marques de consommation et interentreprises.

Les comptes consolidés de résultat d'Aimia pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 ne tiennent pas compte des résultats d'EIM pour la période du 25 septembre 2012 au 30 septembre 2012, la direction ayant jugé que ceux-ci n'étaient pas significatifs.

En raison du moment où l'achat d'EIM a eu lieu, une estimation préliminaire de la répartition du prix d'achat a été préparée. Une évaluation préliminaire des justes valeurs des immobilisations incorporelles, y compris le goodwill, a été effectuée en attendant les résultats de l'évaluation indépendante. Comme le permettent les IFRS, l'évaluation définitive sera achevée dans les 12 mois suivant l'acquisition. En conséquence, la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourrait différer significativement des montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

Le tableau ci-après présente la contrepartie transférée et les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date de l'acquisition.

Contrepartie au 24 septembre 2012		
(en milliers)	\$ US	\$
Trésorerie	19 777	19 242
Contrepartie conditionnelle ^{a)}	1 514	1 473
Contrepartie à payer ^{b)}	3 006	2 925
Autre contrepartie à payer	250	243
Rémunération différée ^{c)}	3 158	3 072
Total de la contrepartie	27 705	26 955
Rémunération différée ^{c)}	(3 158)	(3 072)
Total de la contrepartie devant être répartie	24 547	23 883
Actifs identifiables acquis et passifs repris		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 322
Liquidités soumises à restrictions		5 607
Comptes débiteurs		18 324
Frais payés d'avance		4 975
Immobilisations corporelles		829
Logiciels et technologie		3 028
Comptes créditeurs et charges à payer		(6 132)
Dépôts clients		(28 329)
Produits différés		(10 808)
Impôts différés		(118)
Total des actifs (passifs) identifiables nets		(8 302)
Goodwill ^{d)}		32 185
Total		23 883

RAPPORT DE GESTION

- a) Montant en fidéicommis, déduction faite de la rémunération différée de 0,4 M\$ US (0,4 M\$), payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Le montant représente la juste valeur de la contrepartie à la date de l'acquisition, et la direction est d'avis qu'il correspond à la contrepartie maximale à payer. Au 30 septembre 2012, la contrepartie conditionnelle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.
- b) Montant en fidéicommis, déduction faite de la rémunération différée de 0,7 M\$ US (0,7 M\$), visant à régler tout paiement découlant d'ajustements du fonds de roulement et de demandes d'indemnisation potentielles. Au 30 septembre 2012, la contrepartie payable était prise en compte dans les autres passifs non courants.
- c) Comprend un montant de 1,1 M\$ US (1,1 M\$) pris en compte dans l'encaisse en fidéicommis.
- d) Le montant attribué au goodwill a été déterminé sur une base préliminaire jusqu'à l'achèvement d'une évaluation indépendante. Le goodwill provient en grande partie du talent de l'effectif d'EIM, de sa clientèle et des synergies devant découler de l'intégration de la société. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	30 septembre	31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
Placement dans Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V.	34 698	31 407
Placement dans Prismah Fidelidade S.A.	3 443	–
Total	38 141	31 407

A) PLACEMENT DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.

Le 13 septembre 2010, Aimia a fait l'acquisition d'une participation initiale dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M\$ US (24,1 M\$), dont des coûts de transaction de 1,3 M\$ US (1,4 M\$). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique. Jusqu'au 27 février 2011, ce placement était comptabilisé dans les placements disponibles à la vente, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global. La Société a déterminé que la juste valeur se rapproche du coût.

Le 28 février 2011, après l'atteinte par PLM des critères de rendement restants, Aimia a souscrit la deuxième tranche de sa participation dans PLM à hauteur de 11,8 M\$ US (11,8 M\$), portant sa participation à 28,86 %. Cette participation, qui fait l'objet d'un contrôle conjoint avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V., est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Un profit de juste valeur de 3,3 M\$ a été comptabilisé à la suite de l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM lors de la clôture de la deuxième tranche de l'investissement.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le résultat net est calculé comme si les deux entités avaient été consolidées. La différence entre le prix d'achat des actifs de PLM et leur valeur comptable nette a été attribuée à la juste valeur des actifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéfinie, et toute différence restante a été attribuée au goodwill. La direction a désigné les contrats des partenaires

RAPPORT DE GESTION

commerciaux de PLM à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et la marque de commerce à titre d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. La quote-part du résultat net de PLM est prise en compte depuis le versement de la deuxième tranche en fonction de l'évaluation effectuée par la direction des actifs identifiables de PLM. L'évaluation indépendante des immobilisations incorporelles a été finalisée au cours du quatrième trimestre de 2011. Se reporter à la discussion incluse dans la section *Résultat net* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

La quote-part revenant à Aimia des éléments d'états financiers de PLM, y compris les ajustements liés à la répartition du prix d'achat, s'établissait comme suit :

Données du compte de résultat	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011 ^{a)}
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Produits des activités ordinaires	7 132	4 100	21 089	7 800
Charges	6 556	4 700	17 798	5 200

a) Comprend les résultats de la période du 28 février 2011 au 30 septembre 2011.

Données de l'état de la situation financière	30 septembre	31 décembre
	2012	2011
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Actifs courants	24 900	14 800
Actifs non courants	28 575	26 100
Passifs courants	25 948	14 100
Passifs non courants	11 672	13 700

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, PLM a enregistré une facturation brute de 34,6 M\$ et de 103,5 M\$, respectivement, en regard de 29,1 M\$ et 81,2 M\$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011.

RAPPORT DE GESTION

B) PLACEMENT DANS PRISMAH FIDELIDADE S.A.

Le 14 septembre 2012, Aimia a effectué un placement dans Prismah, société créée en vue d'offrir des services de fidélisation au Brésil, pour une contrepartie en trésorerie de 3,5 M\$ US (3,4 M\$). Aimia détient dorénavant une participation de 50 % dans ce placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, dont elle a le contrôle conjoint avec Multiplus S.A.

Les comptes consolidés de résultat d'Aimia pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 ne tiennent pas compte des résultats de Prismah pour la période du 15 septembre 2012 au 30 septembre 2012, la direction ayant jugé que ceux-ci n'étaient pas significatifs.

PLACEMENT DANS CARDLYTICS, INC.

Le 8 septembre 2011, Aimia a acquis une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel pour les services bancaires électroniques, pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$ US (23,0 M\$). Le placement dans Cardlytics est classé dans les placements à long terme et comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées dans les autres éléments du résultat global. La Société a déterminé que la juste valeur se rapprochait du coût au 30 septembre 2012 et au 31 décembre 2011.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 1 072,4 M\$ au 30 septembre 2012.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 128,4 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 114,9 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,5 M\$, à la période de neuf mois considérée.

RAPPORT DE GESTION

PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

PROVISIONS

Litige concernant la TVA

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision de la TVA
Solde au 31 décembre 2010	133 005
Dotation à la provision au cours de l'exercice	12 341
Provision utilisée au cours de l'exercice	-
Provision reprise au cours de l'exercice	-
Écart de conversion	2 402
Solde au 31 décembre 2011	147 748
Dotation à la provision au cours de la période	6 301
Provision utilisée au cours de la période	-
Provision reprise au cours de la période	-
Écart de conversion	930
Solde au 30 septembre 2012	154 979

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

Aimia EMEA Limited a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. À son tour, Aimia EMEA Limited a porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à Aimia EMEA Limited, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de Aimia EMEA Limited à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Une décision devrait être rendue dans les six prochains mois.

RAPPORT DE GESTION

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 155,0 M\$ (97,5 M£) dans les provisions au 30 septembre 2012 au titre des crédits de taxe sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, et des intérêts et pénalité. Un montant de 65,5 M\$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange et a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, une somme respective de 1,2 M\$ (0,8 M£) et de 3,0 M\$ (1,9 M£) a été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme respective de 1,1 M\$ (0,7 M£) et de 3,3 M\$ (2,1 M£) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera confiée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire après l'audience.

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 43,1 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Selon les soldes cumulés au 30 septembre 2012, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 45,1 M\$ (28,4 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,3 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2012,

RAPPORT DE GESTION

l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 156,0 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif.

Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être exercé. Le recours collectif du requérant au nom des membres du programme Aéroplan au Canada vise la remise en vigueur des milles Aéroplan expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006. La prochaine étape de la procédure comportera la publication par le requérant d'un avis du jugement autorisant le recours collectif, ainsi que le dépôt et la signification du recours pour l'audition au fond. La direction ne prévoit pas d'audition au fond avant au moins deux ans.

Bien que la direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, la probabilité d'une perte éventuelle et le montant de celle-ci, le cas échéant, ne peuvent être raisonnablement estimés à l'heure actuelle. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans ces états financiers. Si l'issue éventuelle du recours collectif diffère de l'évaluation qu'en fait la Société et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 22 mars 2012.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 12 % de la facturation brute pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, comparativement à 12 % et 13 %, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2012 à 221,4 M\$. Air Canada, en association

RAPPORT DE GESTION

avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Air Canada. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, 42 % et 43 %, respectivement, du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 41 % et 45 %, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2011, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférera au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert est conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), qui devrait se prononcer à ce sujet d'ici 18 à 24 mois. En conséquence, les états financiers au 30 septembre 2012 ne reflètent pas les actifs et les obligations liés à ce régime.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$ en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite accumulés par les employés transférés. À la lumière du plus récent rapport d'évaluation actuarielle, le transfert ne devrait pas donner lieu à la prise en charge par Aéroplan d'une obligation de retraite non capitalisée importante.

Le 18 juin 2012, la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. La lettre de crédit expirera au transfert des actifs du régime à Aéroplan.

CPSC

Le 4 août 2010, comme le prévoit le CPSC en vigueur, Aéroplan et Air Canada ont conclu une entente visant les tarifs d'échange de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan relativement aux échanges contre des primes-voyages pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 30 septembre 2012, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'Aimia s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Total	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite
Obligations contractuelles							
Contrats de location simple ^{a)}	114,4	3,6	14,9	13,7	13,6	10,2	58,4
Infrastructure technologique et autres	42,2	6,2	21,2	11,7	2,7	0,4	-
Soutien à la commercialisation et autres	98,0	2,3	22,8	20,8	13,4	11,9	26,8
Dettes à long terme ^{b)}	784,3	7,0	39,8	189,8	27,9	27,9	491,9
Obligation d'achat aux termes du CPSC	3 269,8	50,8	429,2	429,2	429,2	429,2	1 502,2
Obligations contractuelles	4 308,7	69,9	527,9	665,2	486,8	479,6	2 079,3
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	27,5	6,6	17,1	3,8	-	-	-
Engagements	27,5	6,6	17,1	3,8	-	-	-
Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux	4 336,2	76,5	545,0	669,0	486,8	479,6	2 079,3

a) Comprend une obligation totale de 52,1 M\$ au titre de la Tour Aimia.

b) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang de séries 2, 3 et 4, selon la description présentée sous la rubrique « Facilités de crédit et dette à long terme ».

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2012, Aimia respectait toutes ces clauses.

RAPPORT DE GESTION

DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2012 et 2011 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par actions)</i>	2012 ^{a)}		2011 ^{b)}	
	Montant	Montant par action ordinaire	Montant	Montant par action ordinaire
Mars	26 102	0,150	23 010	0,125
Juin	27 546	0,160	26 909	0,150
Septembre	27 561	0,160	26 253	0,150
Total	81 209	0,470	76 172	0,425

a) Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par trimestre.

b) Le 25 mai 2011, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,125 \$ à 0,150 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiées d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2012 et 2011 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2012		2011	
	Montant	Montant par action privilégiée	Montant	Montant par action privilégiée
Mars	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Juin	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Septembre	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Total	8 409	1,21875	8 409	1,21875

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

Le 8 novembre 2012, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,16 \$ par action ordinaire et de 0,40625 \$ par action privilégiée, payable le 31 décembre 2012.

RAPPORT DE GESTION

CAPITAL SOCIAL

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Du 1^{er} janvier au 13 mai 2011, Aimia a racheté et annulé 6 960 731 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 90,4 M\$. Le capital social a été réduit de 61,0 M\$, et le solde de 29,4 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Le 12 mai 2011, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 18 001 792 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2011 au 15 mai 2012 au plus tard. Du 16 mai au 31 décembre 2011, Aimia a racheté et annulé 6 262 800 actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie en trésorerie totale de 75,8 M\$. Le capital social a été réduit de 55,1 M\$, et le solde de 20,7 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Du 1^{er} janvier au 15 mai 2012, Aimia a racheté et annulé 1 961 900 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 24,2 M\$. Le capital social a été réduit de 17,2 M\$, et le solde de 7,0 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Le 3 mai 2012, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 179 599 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2012 au 15 mai 2013 au plus tard. Aucune action n'a été rachetée durant la période du 16 mai 2012 au 30 septembre 2012.

Au 30 septembre 2012, Aimia avait 172 105 210 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 681,8 M\$. En outre, il y avait 5 901 253 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action d'Aimia attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement élevé à 0,15 \$ et à 0,13 \$ pour les trimestres terminés les 30 septembre 2012 et 2011, alors qu'il s'est fixé à 0,58 \$ et à 0,32 \$ pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2012 et 2011, respectivement. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

RAPPORT DE GESTION

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 29 octobre 2012, Aimia a conclu une entente de principe avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V. visant l'acquisition d'une participation supplémentaire de 20 % dans PLM pour 88 M\$ US. La transaction est assujettie aux conditions de clôture usuelles, y compris la signature des ententes définitives et l'approbation des organismes de réglementation du Mexique, et elle devrait être conclue avant la fin de 2012.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière, 9 *Instruments financiers*, (« IFRS 9 ») a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B. En mai 2011, l'IASB a publié les normes suivantes, qui n'ont pas encore été adoptées par la Société : IFRS 10, *États financiers consolidés*; IFRS 11, *Partenariats*; IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*; IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*; IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*; et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (version modifiée en 2011). Le 28 juin 2012, l'IASB a modifié les dispositions transitoires d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12 afin de limiter à la période correspondante de l'exercice précédent l'information comparative retraitée devant être fournie. Chacune des nouvelles normes s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise.

Suit un résumé des nouvelles normes :

RAPPORT DE GESTION

IFRS 10, États financiers consolidés

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. Selon les IFRS en vigueur, la consolidation est requise lorsqu'une entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* et certaines parties d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 11, Partenariats

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. Selon les IFRS actuelles, les entités ont le choix entre la méthode de la consolidation proportionnelle ou celle de la mise en équivalence pour comptabiliser des participations dans des coentreprises. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Pour l'heure, la Société ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés puisque Aimia comptabilise déjà ses participations dans PLM et Prismah, classées comme des coentreprises, selon la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments hors bilan. La norme reprend des obligations d'information déjà en vigueur et en contient un nombre important de nouvelles qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. Cette norme peut se traduire par une plus grande quantité d'informations à fournir concernant les filiales d'Aimia et ses participations dans PLM et Prismah. À l'heure actuelle, la Société prévoit adopter la norme le 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à

RAPPORT DE GESTION

fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Selon les IFRS actuellement en vigueur, les directives d'évaluation et d'information de la juste valeur sont éparpillées parmi les normes qui exigent l'évaluation de la juste valeur et, dans bien des cas, ne rendent pas compte d'une base d'évaluation claire ou d'informations cohérentes. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Modifications apportées à d'autres normes

De plus, des modifications ont été apportées à des normes déjà en vigueur, notamment IAS 27, *États financiers individuels*, et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. IAS 27 porte sur la comptabilisation des filiales, des entités sous contrôle commun et des entreprises associées dans les états financiers qui ne sont pas consolidés. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

- C. En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de changer les informations à fournir sur les composantes des autres éléments du résultat global, notamment en exigeant qu'ils soient répartis en deux groupes selon qu'ils pourront ou non être reclassés au résultat ultérieurement. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012, et leur adoption anticipée est permise. À l'heure actuelle, la Société prévoit adopter la norme modifiée le 1^{er} janvier 2013.
- D. En juin 2011, l'IASB a publié une version révisée d'IAS 19, *Avantages du personnel*. La norme a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor et de la comptabilisation des écarts actuariels par le biais du résultat net. Les écarts actuariels, rebaptisés « réévaluations », doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Cette modification est cohérente avec la méthode comptable actuelle de la Société. La norme révisée exige également la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et la séparation du coût net des prestations définies en ses diverses composantes. À la date de transition de la Société au 1^{er} janvier 2012, cette modification se traduira par une hausse de 4,5 M\$ de l'obligation au titre des prestations constituées et par une baisse correspondante des résultats non distribués qui représente le cumul du coût des services passés non acquis n'ayant pas été comptabilisés à la date de transition au titre des autres avantages futurs du personnel. En vertu de cette modification, le calcul de la charge annuelle d'un régime d'avantages par capitalisation doit être fondé sur l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations constituées et non au rendement prévu des actifs du régime. La Société est d'avis que ces modifications n'auront aucune incidence significative sur son compte consolidé de résultat et sur son état du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

RAPPORT DE GESTION

Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise. À l'heure actuelle, la Société prévoit adopter la norme modifiée le 1^{er} janvier 2013.

- E. En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7, *Instruments financiers*, pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société est d'avis que l'adoption de ces modifications se traduira par la présentation d'informations supplémentaires sur les accords de compensation intervenus entre la Société et Air Canada. À l'heure actuelle, la Société prévoit adopter la norme modifiée le 1^{er} janvier 2013.
- F. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cette modification doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. En mai 2012, l'IASB a également publié une modification supplémentaire dans le cadre de son document d'amélioration annuelle afin de préciser le traitement de l'impôt sur le résultat lié aux distributions et aux coûts de transaction. Cette modification s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Pour l'instant, la Société est d'avis que ces modifications n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés, étant donné qu'elle est déjà en conformité avec celles-ci.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2011 pour une description des estimations comptables cruciales d'Aimia.

Pour préparer les états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir [Avertissement concernant les énoncés prospectifs](#)). Les principales estimations faites pour préparer les états financiers consolidés ont notamment servi à comptabiliser les désistements et les impôts sur le résultat, à déterminer la période d'amortissement des immobilisations, les critères de perte de valeur des immobilisations et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et les éventualités.

RAPPORT DE GESTION

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information qui ont été conçus par le chef de la direction et le chef des finances, avec l'aide de la direction, en vue de fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants leur sont communiqués. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2012, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information d'Aimia.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour de plus amples renseignements et pour une description complète des facteurs de risques capables d'affecter considérablement les activités de la Société, se reporter aux rubriques correspondantes du *rapport de gestion de 2011* et de la *notice annuelle d'Aimia* datée du 22 mars 2012.

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et sur la situation financière d'Aimia.

RAPPORT DE GESTION

Les paragraphes qui suivent mettent à jour les facteurs de risques présentés dans le rapport de gestion de 2011 et la notice annuelle d'Aimia datée du 22 mars 2012 :

Bureau de la concurrence du Canada

Le 15 décembre 2010, le Bureau de la concurrence du Canada a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence visant à faire abolir les règles qu'il estime contraignantes et anticoncurrentielles que Visa et MasterCard imposent aux commerçants qui acceptent leurs cartes de crédit. La demande vise expressément les règles qui interdisent aux commerçants d'appliquer des frais supplémentaires aux achats par carte de crédit et les règles qui leur imposent d'accepter toutes les cartes de crédit d'un même réseau, quelle que soit la structure de frais ou le taux des frais d'interchange.

Si le Tribunal donne droit à l'action intentée par la Commissaire de la concurrence, les commerçants pourront imposer des frais supplémentaires au point de vente chaque fois qu'un consommateur se sert de sa carte de crédit pour faire un achat. De plus, les commerçants reliés à un réseau Visa ou MasterCard ne seraient plus tenus par la règle les obligeant d'honorer toutes les cartes, laquelle garantit actuellement l'acceptation des cartes de crédit privilégiées offrant des primes de fidélité pour lesquelles les frais d'interchange sont plus élevés pour les commerçants.

Des audiences ont eu lieu en mai et en juin 2012. Bien que le Tribunal de la concurrence ne soit pas tenu de rendre ses décisions dans un délai prévu par la loi, une décision est attendue d'ici la fin de 2012. Il serait possible d'interjeter appel de cette décision auprès de la Cour fédérale du Canada. L'issue de ce recours ne peut pas être déterminée à l'heure actuelle. Cependant, si l'action de la Commissaire de la concurrence est accordée, cela pourrait avoir une incidence importante sur nos activités et notre situation financière, étant donné l'importance des relations qu'Aéropian entretient avec les fournisseurs de cartes de crédit pour l'exploitation du programme Aéropian.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction d'Aimia, datées respectivement du 22 mars et du 16 mars 2012, peuvent être consultés sur le site SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web d'Aimia au www.aimia.com, sous « Investisseurs ».